



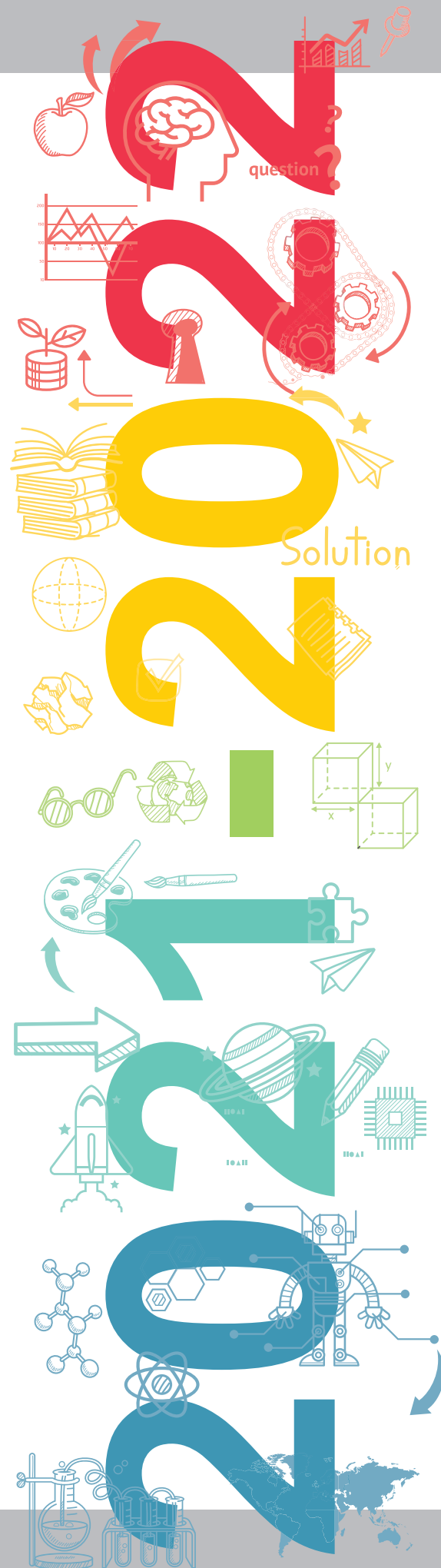
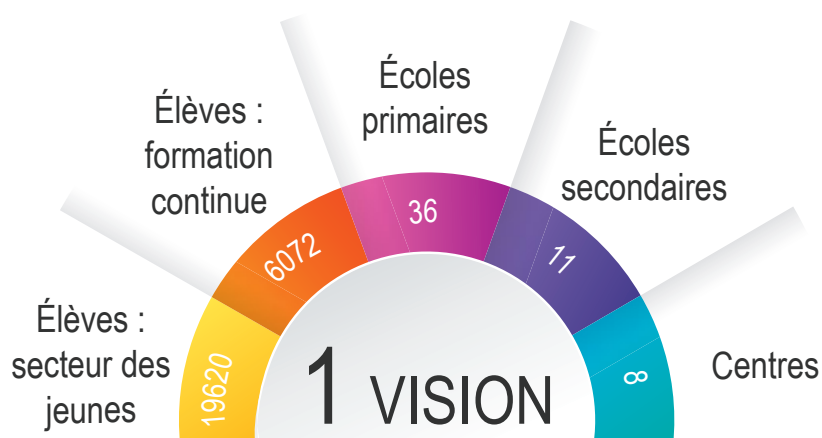
Lester B. Pearson School Board
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
1925 Brookdale Ave., Dorval, QC, Canada
www.lbpsb.qc.ca

RAPPORT ANNUEL

1 AMÉLIORER la réussite

2 ASSURER le bien-être

3 RENFORCER l'engagement



© 2022 Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Pour plus de renseignements, contacter :

Commission scolaire Lester-B.-Pearson

1925, avenue Brookdale,

Dorval, Québec, Canada H9P 2Y7

514.422.3000 • www.lbpsb.qc.ca



TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	2
Résumé de la réussite des élèves.....	3
Équité, diversité, dignité et inclusion (ÉDDI)	6
Écoles et centres de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson	7
Conseil des commissaires.....	8
Plan stratégique 2015 - 2022 - <i>Apprendre, un engagement pour la vie</i>	
Première orientation - Améliorer la réussite	10
Deuxième orientation - Veiller au bien-être	15
Troisième orientation - Renforcer l'engagement	18
Taux de diplomation et qualification	
Objectif 2	20
Objectif 6	21
Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs total des heures rémunérées - avril 2021 à mars 2022	22
États financiers	23
Rapport de l'auditeur indépendant	27
Rapport annuel 2020-2021 du bureau de la protectrice de l'élève.....	29
Code d'éthique et de déontologie article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique	34
Article 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	34
Rapport annuel 2020-2021 du commissaire à l'éthique	35



INTRODUCTION

Fondée en 1998, la Commission scolaire Lester-B.-Pearson dispense des services à une clientèle admissible à l'enseignement en anglais dans l'ouest de l'île de Montréal et sur le territoire hors de l'île, en Montérégie ouest. Son réseau compte 36 écoles primaires, 11 écoles secondaires et huit centres de formation continue qui ont accueilli près de 25 000 élèves de tous âges pendant l'année scolaire 2021-2022. Malgré les défis qu'ils ont relevés et une autre année de perturbation et d'incertitude, nos élèves ont persévéré. Le personnel extraordinaire de la CSLBP a aussi relevé ces défis, a adapté ses méthodes et a continué à répondre aux besoins des élèves. Nous devons tous être fiers de la force et de la résilience manifestées par les élèves et le personnel au cours de la dernière année. Nous devons également être reconnaissants de la confiance et du soutien que nous avons reçu des parents et des autres membres de la communauté pour relever les défis de la pandémie de COVID-19.

Comme en 2020-2021, la pandémie de COVID-19 nous a forcés à donner des services d'apprentissage en ligne aux élèves de la CSLBP pendant l'année scolaire 2021-2022. Dans le secteur de la formation continue, une approche mixte a prévalu, et les élèves des programmes professionnels ont fait la majorité de leur apprentissage théorique à distance tandis que leurs modules pratiques étaient réalisés en personne. La CSLBP a de nouveau ouvert une académie en ligne pour les élèves du secteur des jeunes pour qui il était impossible de venir à l'école à cause des circonstances. Près de 60 % des élèves qui ont étudié à l'académie en ligne en 2020-2021 sont retournés dans leur école. Les 100 élèves qui sont restés ont reçu des services exceptionnels de la part d'un personnel composé de 20 enseignants ainsi que de cadres et du personnel de soutien. Le soutien professionnel des Services éducatifs de la CSLBP a été essentiel à la réussite du projet d'académie en ligne.

Les piliers fondamentaux que sont la réussite, le bien-être et l'engagement continuent d'être au centre de nos préoccupations. Nous arrivons à la fin de ce cycle de planification stratégique, car nous avons d'abord établi ces orientations, directions et cibles en 2016. Nous avons ajusté et modifié des indicateurs supplémentaires en 2018 suite à l'élection du gouvernement de la CAQ. Indépendamment des modifications, nous restons inébranlables dans notre engagement envers la réussite, le bien-être et l'engagement de nos élèves dans les secteurs des jeunes et des adultes. Nous sommes impatients de nous engager dans de nouvelles séries de planification stratégique en 2023.

Les réussites de la CSLBP découlent directement du travail acharné des élèves, du soutien des familles et de l'engagement et du dévouement du personnel. Dans chaque école et centre, de la maternelle à la formation professionnelle en passant par le secondaire V, les élèves et le personnel se réunissent quotidiennement pour explorer leur univers, acquérir de nouvelles compétences et trouver de manière créative des moyens de démontrer qu'ils apprennent. C'est dans cet esprit d'engagement, de collaboration et de créativité que nous présentons notre rapport annuel 2021-2022 à la communauté.

Remarque : les lecteurs doivent noter que les indicateurs marqués d'un astérisque (*) concernent les résultats à la fin de l'année scolaire 2020-2021. Les références à la cohorte de sept ans concernent le groupe d'élèves qui sont entrés à l'école secondaire en septembre 2014 et qui ont pu atteindre les exigences de fin de secondaire en passant par l'éducation continue. Les références à la cohorte de cinq ans concernent le groupe d'élèves qui sont entrés à l'école secondaire en septembre 2016. Tous les autres indicateurs se rapportent à l'année scolaire 2021-2022 et aux élèves actifs dans les secteurs des jeunes et de la formation continue.

Judy Kelley
Présidente du conseil des commissaires

Cindy Finn
Directrice générale

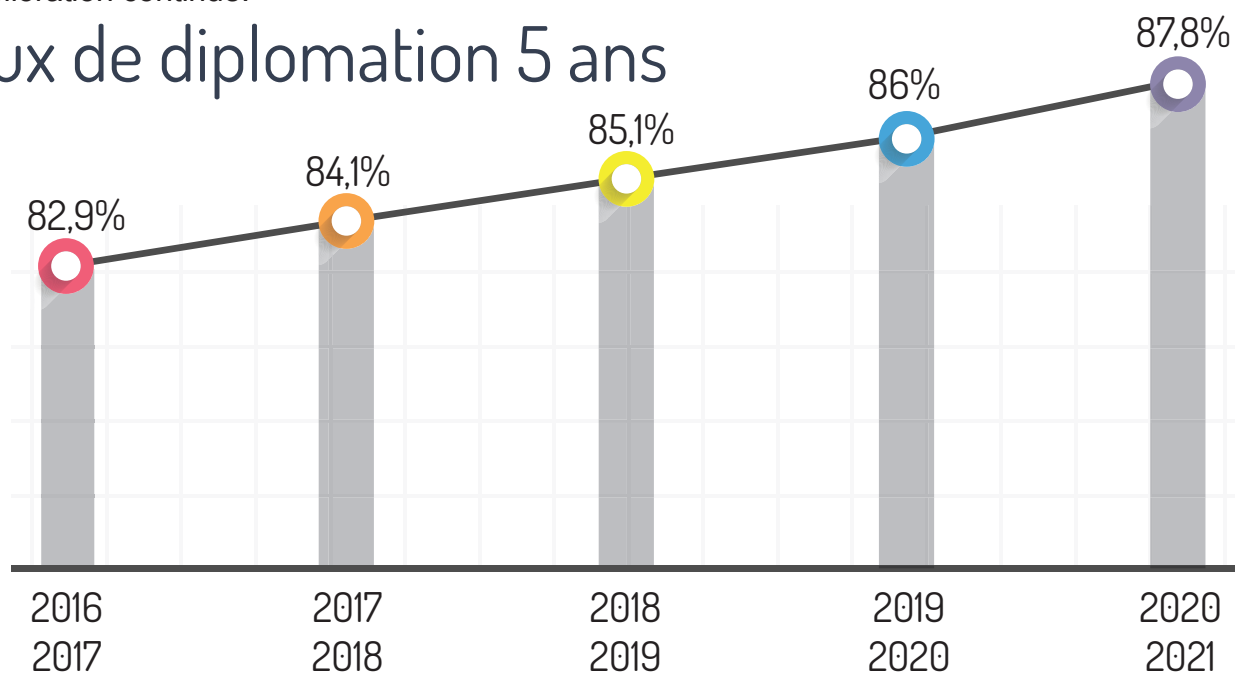
Résumé de la réussite des élèves

Ensemble pour la réussite des élèves

La réussite ne se définit pas par un seul mot et ne se limite pas à une seule mesure. Nous sommes conscients que le succès prend diverses formes selon les élèves de notre réseau. À la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, nous avons essayé de définir la réussite en trois grandes catégories, soit réussite, bien-être et engagement. Nous considérons que chacune a une importance égale et nous espérons que notre communauté sait que prises seules à seules, ces mesures sont incomplètes. Quand elles sont étudiées ensemble, elles remplissent notre mandat continu qui consiste à instruire, à qualifier et à socialiser les élèves qui nous sont confiés.

Comme pour toutes les mesures, les résultats varient annuellement et changent au fil du temps. Nous continuons de vérifier les tendances à court, à moyen et à long terme en gardant à l'œil l'amélioration continue.

Taux de diplomation 5 ans



Réussite de la cohorte de 7 ans qui a commencé le secondaire en 2014

Tout le Québec

82.1%

Commission scolaire Lester-B.-Pearson

90%

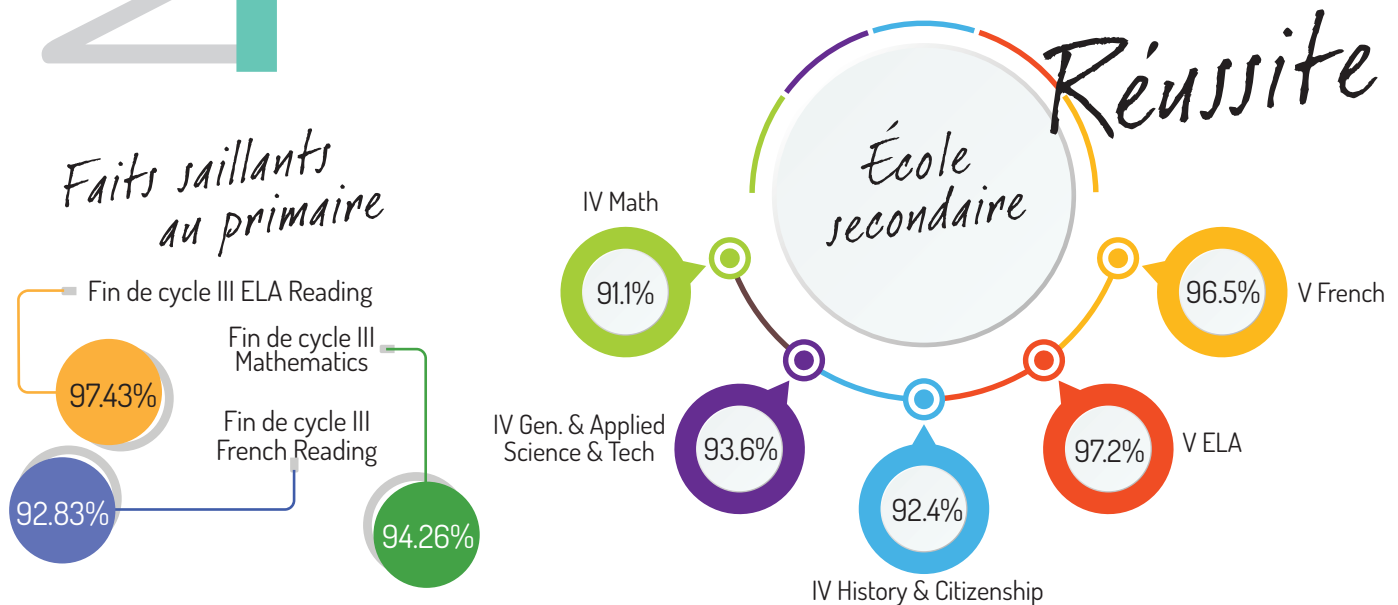
Île de Montréal

84.3%

La Commission scolaire Lester-B.-Pearson continue d'afficher l'un des taux les plus élevés de diplomation de fin d'études secondaires (cohorte de cinq ans) dans les écoles publiques du Québec et ce, tout en servant une clientèle diversifiée qui a accès à un vaste parcours novateur.

Réalisations

Réalisations - La CSLBP est fière de créer une culture de la réussite pour tous les élèves et le personnel. Cette culture se concrétise par la mise en place d'un cadre pédagogique novateur et d'interventions spécifiques et ciblées qui répondent aux intérêts et aux besoins de chaque élève. Le personnel consacre constamment des réflexions et des efforts particuliers pour s'assurer que tous les élèves réussissent. Nous sommes fiers de leurs efforts et des résultats qu'ils obtiennent.



Bien-être

Bien-être - Le bien-être fait partie d'un parcours de vie pour nous tous. Nous considérons qu'il est essentiel d'aider les élèves à acquérir des stratégies de mieux-être qui produisent des résultats positifs aujourd'hui, et qui leur serviront aussi tout au long de leur vie. La CSLBP a adopté une approche proactive pour établir une culture du mieux-être pour tous. Qu'il s'agisse de santé physique ou de bien-être affectif, notre philosophie vise à établir des priorités pour chacun de ces aspects et devrait se propager dans tout le réseau.



NOTRE 3

Engagement

Engagement - Les enseignants de la CSLBP continuent à arrimer leurs pratiques d'enseignement au cadre pédagogique novateur appelé apprentissage profond. Ce cadre est ancré dans des compétences qui visent à développer les aptitudes les plus pertinentes tout en offrant de la souplesse et de l'innovation à mettre en œuvre dans chaque école. L'apprentissage profond est un cadre qui vise à rendre l'expérience scolaire des élèves plus pertinente, dynamique et vivante.



82% des élèves du primaire se disent intéressés et motivés à l'école.

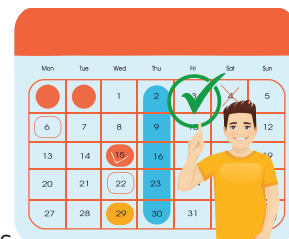
Primaire



Secondaire

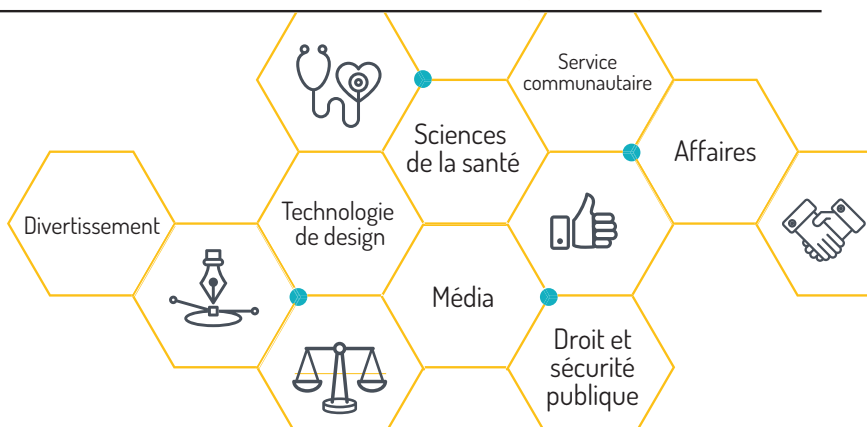
91%

DES élèves du secondaire déclarent que leurs activités sont **amusantes et intéressantes** POUR EUX.



Formation professionnelle

7 partenariats actifs pour la formation professionnelle :



Équité, **diversité**, *dignité* et *inclusion* (ÉDDI)

En 2021-2022, la Commission scolaire Lester-B.-Pearson a publié un document intitulé Engagement envers l'ÉDDI qui décrit quatre piliers fondamentaux :



1

Pilier 1 : **Perfectionnement professionnel**

Soutien des personnes dans les écoles, les centres et les services. Ce pilier se concentre sur les employés de la CSLBP. Les membres du personnel ont la possibilité de se perfectionner sur le plan professionnel et personnel et de réfléchir de manière constructive à l'équité, la diversité, la dignité et l'inclusion.

2

Pilier 2 : **Ressources éducatives**

Créer un choix et une offre informée pour les écoles. Ce pilier se concentre sur l'expérience éducative des élèves, depuis la sélection du matériel pédagogique et des expériences qui leur sont proposées, des conférenciers invités aux excursions.

3

Pilier 3 : **Règlements et politique**

Être intentionnellement inclusif et libre de tout préjugé. Nos règlements et politiques écrits sont élaborés et utilisés pour ancrer notre travail en ÉDDI.

4

Pilier 4 : **Infrastructure**

Assurer l'accessibilité pour tous. Les structures physiques de base, les structures organisationnelles et les installations sont aussi accessibles que possible à tous les membres de notre communauté.

Pour chacun de ces piliers, il est important de noter qu'ils sont examinés en fonction des domaines décrits par le groupe de travail de 2021 sans toutefois y être limités :

- genres
- sexualités
- capacités
- race et ethnies
- religions.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, la CSLBP a pris des mesures en créant divers comités pour faire avancer les travaux d'ÉDDI. Les comités créés comprenaient un comité directeur, des comités de travail et un comité consultatif. Le comité central des élèves est également mentionné comme ressource et un allié dans le travail de planification.

Comité directeur Assure leadership, le soutien et la direction. Présidé par la direction générale, ce comité définit le processus et fournit des principes directeurs aux autres comités.	Comité de travail Un par service administratif. Le comité de travail a élaboré son plan de travail à partir des recommandations du groupe de travail. Le cas échéant, il a fait participer les écoles et les centres à la planification de l'ÉDDI.
Comité consultatif Composé de divers employés ayant une expertise spécifique et des liens avec les domaines et objectifs décrits dans le rapport du groupe de travail.	Comité central des élèves Organe consultatif qui représente les élèves de la CSLBP. Peut être consulté.

L'année scolaire 2021-2022 a été importante pour le travail de la CSLBP, car nous avons créé un cadre interne pour assurer la structure, la redevabilité et la création de rapports. Les travaux ont été menés en fonction de chacun des quatre piliers décrits ci-dessus.

Une page Web publique sur l'équité, la diversité, la dignité et l'inclusion a été lancée sur le site Web de la CSLBP afin de tenir la communauté informée. En janvier de chaque année, une mise à jour vidéo sera créée pour résumer les initiatives de l'ÉDDI dans le réseau.

En 2022-2023, nous continuerons à nous concentrer sur le travail et les initiatives en ÉDDI et à décider des priorités.

Notre engagement en faveur de l'équité, de la diversité, de la dignité et de l'inclusion n'est pas une stratégie visant à aider les gens à s'intégrer au réseau. Il vise plutôt à le transformer ainsi que nos structures pour accroître l'équité et diminuer les obstacles.

Écoles et centres de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Région 1

Primaire

Beacon Hill
Birchwood
Christmas Park
Dorset
Edgewater
Evergreen
Forest Hill Jr.
Forest Hill Sr.
Mount Pleasant
Pierre-Elliott-Trudeau
Soulanges
Saint-Patrick
Saint-Edmund

Secondaire

Écoles MSSS-MEQ :
Angrignon, Bourbounnière, Dawson
John-Rennie
Macdonald
Westwood Jr.
Westwood Sr.

Région 2

Primaire

Beechwood
Kingsdale Academy
Margaret Manson
Sherbrooke Academy Jr.
Sherbrooke Academy Sr.
Springdale
Saint-Anthony
Saint-Charles
Sunshine
Terry Fox
Wilder Penfield
Westpark

Secondaire

Beaconsfield
Horizon
École secondaire Pierrefonds

Région 3

Primaire

Allion
Children's World
Clearpoint
Dorval
Maple Grove
Riverview
Saint-John Fisher Jr.
Saint-John Fisher Sr.
LaSalle Jr.
LaSalle Sr.
Verdun

Secondaire

Beurling
Lakeside
Polyvalente LaSalle
Saint-Thomas

Formation continue

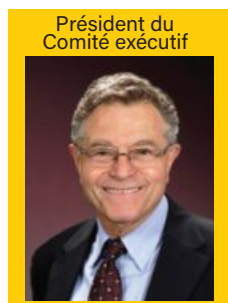
Centres d'éducation des adultes

Centre de formation des adultes et de formation professionnelle Pearson
Centre de formation des adultes Place Cartier
Centre de formation des adultes et de formation professionnelle des Sources
Centre de formation des métiers de Verdun

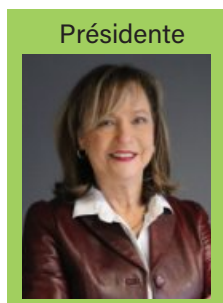
Centres de formation professionnelle

Académie de beauté Gordon-Robertson
Centre de formation des adultes et de formation professionnelle Pearson
Centre d'électrotechnologie Pearson
Centre de formation professionnelle West-Island
Centre de formation des adultes et de formation professionnelle des Sources
Centre de formation des métiers de Verdun

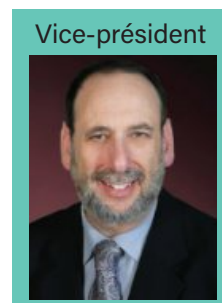
CONSEIL DES COMMISSAIRES



Eric Bender
circonscription 10



Judy Kelley



Craig Berger
circonscription 6



Lori Morrison
circonscription 1



Frank di Bello
circonscription 2



Patrick Whitham
circonscription 3



Allison Saunders
circonscription 4



Malik Shaheed
circonscription 5



Jason Doan
circonscription 7



Marilynne Boyer
circonscription 8



Michel Besner
circonscription 9



Daniel Olivenstein
circonscription 11



Angela Berryman
circonscription 12

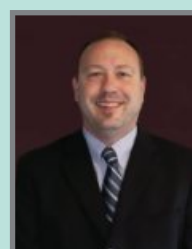
Commissaires- parents



Patricia Ottoni
Écoles
primaires



Susana Lazaro
Élèves ayant des
besoins particuliers



Kristoffer de Forest
Mandat général



Sharad Bhargava
Écoles
secondaires

Plan stratégique 2015-2022

Rapport annuel 2021-2022

Les piliers fondamentaux que sont la réussite, le bien-être et l'engagement continuent d'être au centre de nos préoccupations. Nous arrivons à la fin de ce cycle de planification stratégique, car nous avons d'abord établi ces orientations, directions et cibles en 2016. Nous avons ajusté et modifié des indicateurs supplémentaires en 2018 suite à l'élection du gouvernement de la CAQ. Indépendamment des modifications, nous restons inébranlables dans notre engagement envers la réussite, le bien-être et l'engagement de nos élèves dans les secteurs des jeunes et des adultes. Nous sommes impatients de nous engager dans de nouvelles séries de planification stratégique en 2023.

Apprendre, un engagement pour la vie

Trois orientations stratégiques en vue de la réussite

- Améliorer la réussite
- Assurer le bien-être
- Renforcer l'engagement

Huit objectifs généraux

26 points traités dans le rapport



Plan stratégique 2015-2022

Rapport annuel 2021-2022

Première orientation : Améliorer la réussite

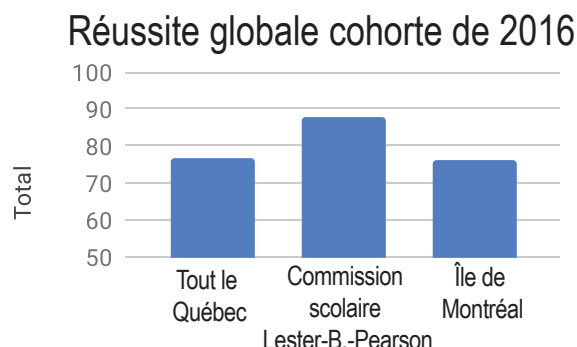
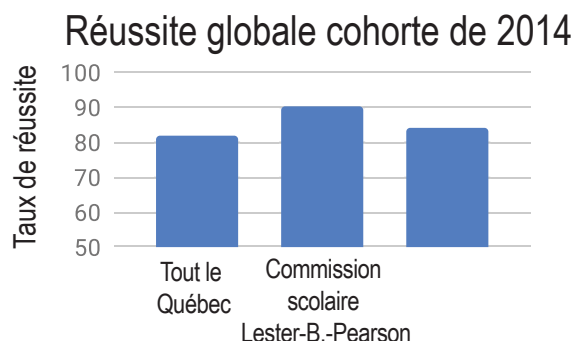


Une fois de plus, la CSLBP a légèrement augmenté son taux global de diplomation et de qualification. Pour la deuxième année consécutive, notre cohorte de sept ans a atteint le taux de réussite de 90 %. C'est une énorme source de fierté, car cela représente le deuxième plus haut taux de réussite parmi les commissions scolaires et les centres de services scolaires du Québec. Pour la cohorte de cinq ans qui est entrée à l'école secondaire en 2016, le taux de réussite de 87,8 % se classe quatrième dans la province dans le secteur public. Ces taux de réussite signifient que nos élèves quittent notre réseau en ayant des options à leur disposition que d'autres n'ont peut-être pas, comme poursuivre des études postsecondaires ou une formation professionnelle ou entrer sur le marché du travail avec la sécurité d'un diplôme secondaire en main. Nous nous engageons à maintenir ce taux de réussite à l'avenir.

Les restrictions liées à la pandémie ont eu un effet considérable sur les objectifs de littératie de la formation continue. Selon des commentaires ponctuels des centres de formation des adultes, les cours de littératie, dont le succès dépend souvent de l'interaction orale et de la communication structurée, étaient beaucoup moins attrayants pour les participants lorsqu'ils étaient offerts virtuellement. Ces mêmes centres ont indiqué que les participants habituels aux cours de littératie n'étaient pas certains de pouvoir s'engager dans des études régulières en raison de l'imprévisibilité de la situation scolaire de leurs enfants. Les perturbations de l'apprentissage en présentiel des enfants se traduisaient par la surveillance de ces derniers par les parents à la maison. Ces circonstances laissaient peu de place à l'engagement d'une fréquentation régulière. Les objectifs dans ce domaine resteront et nécessiteront une attention renouvelée à l'avenir.

Les résultats scolaires dans certaines matières sont encourageants, compte tenu des perturbations de l'apprentissage que les élèves ont connues au cours des deux dernières années et demie. Bien que les rendements basés sur les résultats de certaines épreuves uniques puissent fournir un instantané limité de la capacité des élèves, ils permettent un certain degré de comparaison annuelle. Dans la plupart des cas, les résultats des cours individuels en 2021-2022 étaient conformes ou supérieurs à ceux de 2020-2021. Dans d'autres cas, on observe des régressions significatives ou des gains importants des taux de réussite. Il convient de noter en particulier une régression générale mais variée des résultats des cours au primaire, tandis que les résultats au secondaire étaient systématiquement plus élevés. L'impact des perturbations dues à la pandémie, les lacunes d'apprentissage des affiliés et les écarts à court terme par rapport aux normes d'évaluation signifieront probablement que ces indicateurs feront l'objet de rapports erratiques au cours des prochaines années.

Tous les élèves ayant des besoins spéciaux et âgés de 18 à 21 ans ont quitté notre réseau avec un plan TEVA clairement formulé. Ces plans sont un effort de collaboration coordonné par les équipes scolaires, mais ils font participer l'élève (et sa famille si nécessaire), les organisations de soutien communautaire, le réseau de la santé et des services sociaux et, dans certains cas, des employeurs du secteur privé. Tous s'unissent pour soutenir l'élève dans son plan, en gardant à l'esprit l'objectif ultime de développer son autonomie et d'établir les conditions de sa réussite après avoir quitté notre réseau. Nous sommes fiers des efforts de collaboration et de la contribution de toutes les parties à la réalisation de cet objectif essentiel.



Plan stratégique 2015-2022

Rapport annuel 2021-2022

Première orientation : Objectifs A, B, C



PREMIÈRE ORIENTATION : améliorer la réussite

OBJECTIF A: CSLBP : augmenter le nombre d'élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un diplôme ou une qualification et le faire passer à 90 % d'ici 2022.

Indicateur	Référence	2021-2022	Cible
Taux de diplomation au secondaire et de qualification	87,8 % : cohorte de 7 ans de la CSLBP juin 2015	90 %*	90,00 %
Taux de formation continue et de diplomation avant l'âge de 20 ans	7,9 % : contribution de l'ÉAFP à la cohorte de 7 ans de la CSLBP juin 2015	DES décernés - 212* DEP décernés - 1 087* ASP décernés - 333* AEP décernés - 147*	8,50 %
Disparité entre le pourcentage d'élèves de la CSLBP qui reçoivent un premier diplôme ou une qualification avant l'âge de 20 ans et le pourcentage des secteurs défavorisés* recevant un premier diplôme ou une qualification. (*IMSE de 8,9 ou 10)	22,9 % de disparité entre le premier diplôme/le taux de qualification de 2014-2015 de Beurling Academy (67,9 %) et les non défavorisés de la CSLBP (90,8 %)	Disparité de 26,3 % entre le premier diplôme/taux de qualification en 2020-2021 pour Beurling Academy (64,7 %) et les non défavorisés de la CSLBP (91 %)	Réduire à 15 % d'ici 2022

OBJECTIF B: Réduire l'écart des taux de réussite entre les élèves des secteurs favorisés et défavorisés.

Indicateur	Référence	2021-2022	Cible
Plan d'action structuré pour les écoles dont l'IMSE est de 8,9 ou 10	Projet éducatif existant : Beurling Academy	Apprentissage par projets de BA à l'étape de mise en oeuvre	Plan terminé avant janvier 2019

OBJECTIF C: Réduire l'écart des taux de réussite entre les garçons et les filles qui obtiennent leur premier diplôme ou leur qualification.

Indicateur	Référence	2021-2022	Cible
Disparité entre le pourcentage de garçons obtenant leur premier diplôme ou leur première qualification et le pourcentage des filles qui reçoivent leur premier diplôme ou leur première qualification avant l'âge de 20 ans	Disparité de 8,4 % entre le premier diplôme/la première qualification de 2014-2015 pour les garçons (83,7 %) et les filles (92,1 %)	Disparité de 4,7 % entre le premier diplôme/taux de qualification en 2020-2021 pour les garçons (87,7 %) et les filles (92,4 %)	Réduire à 5 % d'ici 2022

Plan stratégique 2015-2022

Rapport annuel 2021-2022

Première orientation : Objectifs D, E



OBJECTIF D: Réduire l'écart du taux de réussite entre les élèves immigrants de première génération et les élèves non immigrants.			
Indicateur	Référence	2021-2022	Cible
Disparité entre le pourcentage d'élèves immigrants de première génération et d'élèves non immigrants qui obtiennent leur premier diplôme ou leur qualification avant l'âge de 20 ans	Disparité de 18,8 % entre le premier diplôme/taux de qualification de 2014-2015 pour les élèves immigrants de première génération (69,6 %) et les élèves non immigrants (88,4 %)	Disparité de 8,9 % entre le premier diplôme/taux de qualification en 2020-2021 pour les élèves immigrants de première génération (81,5 %) et les élèves non-immigrants (90,4 %)	Réduire à 12 % d'ici 2022

OBJECTIF E: Augmenter le taux de réussite des élèves du primaire en mathématiques, anglais langue d'enseignement et français.			
Indicateur	Référence	2021-2022	Cible
Taux de réussite de la fin du cycle III du primaire dans l'épreuve de mathématique	78 % : épreuve unique du cycle III de la CSLBP en juin 2015	70,13 %	83,00 %
Taux de réussite pour la fin du cycle III du primaire, épreuve d'anglais langue d'enseignement (lecture)	85 % : épreuve uniforme du cycle III de la CSLBP en juin 2015 (nouvel indicateur)	88,98 %	88,00 %
Taux de réussite pour la fin du cycle III du primaire, épreuve d'anglais langue d'enseignement (rédaction)	93 % : épreuve uniforme du cycle III de la CSLBP en juin 2015	92,15 %	Maintenir et indiquer
Taux de réussite pour la fin du cycle III du primaire, épreuve de français (lecture)	90 % : épreuve uniforme du cycle III de la CSLBP en juin 2015 (nouvel indicateur)	93,80 %	Maintenir le taux de réussite

Plan stratégique 2015-2022

Rapport annuel 2021-2022

Première orientation : Objectifs F, G



OBJECTIF F: Améliorer la réussite des élèves du secondaire en mathématique, science et technologie, histoire et citoyenneté, anglais langue d'enseignement et français.			
Indicateur	Référence	2021-2022	Cible
Taux de réussite dans les options de 4e secondaire	72 % : taux de réussite brut dans les trois options de 4e secondaire (2015)	78,20 %	75,00 %
Taux de réussite 4e secondaire Général et sciences et technologies appliquées	83 % : taux de réussite brut dans les trois options de 4e secondaire (2015)	83,30 %	86,00 %
Taux de réussite 4e secondaire Histoire et éducation à la citoyenneté	74 % : taux de réussite brut dans les trois options de 4e secondaire (2015)	88,00 %	78,00 %
Taux de réussite 5e secondaire Anglais langue d'enseignement	96 % (2015)	97,40 %	Maintenir le taux de réussite
Taux de réussite 5e secondaire Français	95 % : taux de réussite brut dans les deux options du 5e secondaire (2015)	91,60 %	Maintenir le taux de réussite

OBJECTIF G: Améliorer la réussite des élèves ayant des besoins particuliers.			
Indicateur	Référence	2021-2022	Cible
Taux de qualification du secondaire	1,8 % : contribution de qualifications du PFAE au taux de qualification global de la CSLBP (juin 2015)	3,6 %* : contribution de qualifications du PFAE au taux de qualification global de la CSLBP (juin 2021)	2,00 %
Pourcentage d'élèves ayant des besoins particuliers de 18 à 21 ans qui sortent du secteur des jeunes avec un plan Transition école vie active (TEVA)	0	100 %	100 %
Pourcentage d'élèves ayant des handicaps, des difficultés d'adaptation ou des difficultés d'apprentissage qui obtiennent un premier diplôme ou une qualification avant l'âge de 20 ans	32,2 % de disparité - taux de réussite global et taux de réussite des élèves avec difficultés d'adaptation ou d'apprentissage en 2014-2015 (92,7 %-60,5 %)	Données non disponibles au moment de la publication	Réduire la disparité pour la faire passer de 32,2 % à 24,2 % d'ici 2022

Plan stratégique 2015-2022

Rapport annuel 2021-2022

Première orientation : Orientations 1, 2



Première orientation : littératie des adultes

OBJECTIF: Hausser la proportion de population adulte au Québec qui détient des compétences élevées en littératie selon le PEICA de 2022 en contribuant à améliorer et à conserver les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire.**

Indicateur	Référence	2021-2022	Cible
Nombre d'adultes inscrits dans des cours anglais et français	S.O.	72.62 ETPs	350 ÉTP d'ici juin 2022

Deuxième orientation : élèves du primaire physiquement actifs au moins 60 minutes par jour

OBJECTIF: Que tous les élèves du primaire soient physiquement actifs au moins 60 minutes par jour.

Indicateur	Référence	2021-2022	Cible
Nombre d'écoles qui atteignent l'objectif	0	36 écoles	100 % des écoles d'ici 2022

Plan stratégique 2015-2022

Rapport annuel 2021-2022

Deuxième orientation : Veiller au bien-être



Au printemps 2018, la CSLBP a instauré un calendrier normalisé pour le traitement par le secteur des jeunes de plans de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce calendrier garantissait que toutes les écoles s'engageraient à effectuer l'examen annuel requis de leurs plans, à apporter des révisions à ces plans si cela est jugé nécessaire et à présenter le plan à leur conseil d'établissement pour approbation annuelle avant la fin de chaque année scolaire. Nous sommes heureux d'annoncer que toutes nos écoles ont respecté ce calendrier normalisé en 2021-2022. De plus, entre 2020 et 2022, les équipes des centres du secteur de l'éducation permanente ont travaillé à l'élaboration de plans anti-intimidation et antiviolence similaires pour le milieu adulte. Tous les centres de la CSLB devraient avoir mis en place des plans de lutte contre l'intimidation et la violence approuvés et opérationnels d'ici le printemps 2023.

Les Services aux élèves de la CSLBP font appel à de nombreux partenaires de la communauté pour soutenir des initiatives dans les écoles et les centres conçues pour promouvoir le bien-être des élèves et les orienter vers la réussite. La CSLBP, par l'intermédiaire de son association avec Réseau Réussite Montréal (RRM) et en partenariat avec le YMCA du Canada, soutient depuis 2010 le fonctionnement de programmes hors site d'alternatives à la suspension pour les élèves du secondaire à Verdun, Lasalle et Pointe-Claire. En 2021-2022, la CSLBP et le YMCA ont été en mesure d'étendre ce programme à un troisième emplacement à Hudson pour servir notre clientèle hors de l'île.

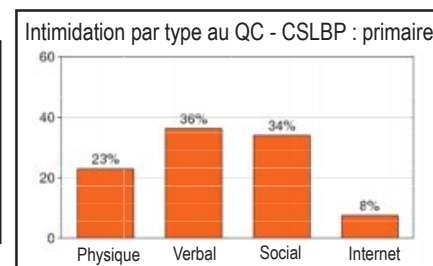
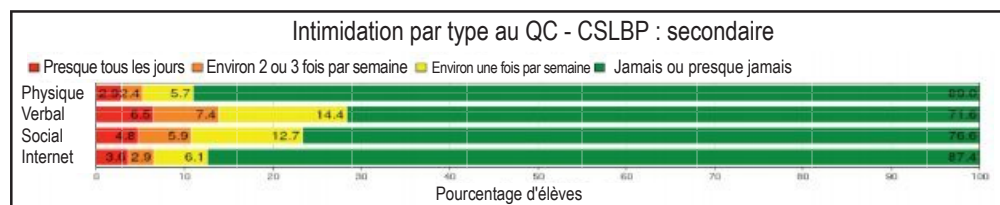
Ensemble, le Service aux élèves et le YMCA ont travaillé à l'implantation du "Projet-Toxico" du YMCA dans le réseau des écoles secondaires de la CSLBP 2021-2022. Ce programme, en vigueur dans d'autres secteurs de l'île de Montréal depuis 2012, prévoit la présence d'un intervenant formé dans chacune de nos écoles secondaires entre 2 et 5 jours par semaine. Les intervenants ont un vaste mandat de prévention des dépendances qui comprend du travail réalisé à la fois dans l'école (pendant l'année scolaire) et dans la communauté (pendant les mois d'été). Les travailleurs sont formés à la fois à la prévention et à la sensibilisation à la toxicomanie ainsi qu'à l'intervention directe et au soutien des élèves en crise. Le projet est financé conjointement par le RRM et la CSLBP.



Le comité de mieux-être de la CSLBP est composé de personnel qui représente les quatre associations syndicales, les trois associations de cadres et la directrice générale de la commission scolaire. En 2021-2022, le comité s'est réuni six fois et a abordé de nombreux sujets liés au bien-être au travail en mettant l'accent sur deux domaines principaux : favoriser le sentiment d'appartenance et améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Une icône illustrant le comité de bien-être a été créée au sein des SSO et trois bulletins d'information ont été produits tout au long de l'année. Ces canaux de

communication ont permis de partager les ressources gratuites disponibles pour tout le personnel de la CSLBP, comme le programme de bien-être et de gestion du stress Energia, le programme d'aide aux employés, ainsi que les classes de conditionnement physique virtuelles et les ateliers de bien-être offerts en ligne. L'événement annuel Course et marche familiales a pu être tenu en présentiel cette année avec un événement Poste de célébration qui a eu lieu sur le terrain de l'école Sherbrooke Academy Sr. le 1er mai 2022.

La CSLBP suit de près les informations provenant des écoles et des centres concernant les problèmes potentiels d'intimidation ou de violence. Comme tous les organismes, nous sommes troublés par l'augmentation des incidents violents dans nos rues et la nette escalade, à l'échelle de l'île, des incidents commis avec des armes, en particulier chez les jeunes. Nous continuons à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires du SPVM qui s'associent aux commissions scolaires et aux centres de services scolaires dans ce dossier. Au total, 61 plaintes sur l'intimidation ou la violence ont été acheminées à un niveau supérieur au niveau local (école ou centre) et portées à l'attention de la commission scolaire. Il y a eu 38 plaintes reçues du réseau primaire, 23 du réseau secondaire et aucune de la formation continue. Ce nombre représente une baisse par rapport à 2020-2021 où 83 plaintes ont été déposées. Sur les 61 plaintes, une seule est restée non résolue au niveau de la direction régionale.



Plan stratégique 2015-2022

Rapport annuel 2021-2022

Deuxième orientation : Objectif A, B, C



DEUXIÈME ORIENTATION : veiller au bien-être

OBJECTIF A: Renforcer des modes de vie sains et une santé mentale positive.

Indicateur	Référence	2021-2022	Cible
Sondage Tell Them From Me Survey (TTFM) Indicateur d'engagement social : sentiment d'appartenance à l'école	Au primaire 84,00 % : moyenne de 3 ans du sondage 2012-2015	69 %	2 % au-dessus de la moyenne nationale d'ici 2020
	Au secondaire 67,00 % : moyenne de 3 ans du sondage 2012-2015	55 %	2 % au-dessus de la moyenne nationale d'ici 2020

OBJECTIF B: Encourager les apprenants à adopter un mode de vie sain et physiquement actif.

Indicateur	Référence	2021-2022	Cible
Nombre de centres de formation continue ayant des projets qui favorisent un mode de vie sain et physiquement actif	3 centres sur 7	8	Tous les centres tous les ans

OBJECTIF C: Veiller à ce que les élèves et le personnel travaillent dans un environnement physique sécuritaire, sain et adaptable.

Indicateur	Référence	2021-2022	Cible
Indice de l'état des édifices provinciaux (édifices dans un état satisfaisant, bon ou très bon)	53 % des édifices dans un état satisfaisant, bon ou très bon (indice décembre 2016)	43 % des immeubles en état satisfaisant, bon ou très bon (BSI novembre 2022)	90 % des édifices dans un état satisfaisant, bon ou très bon (indice décembre 2020)
Pourcentage d'écoles comptant des équipes actives d'inspection en bâtiment.	Nouvel indicateur : 0 école/centre janvier 2018	S.O.	

Plan stratégique 2015-2022

Rapport annuel 2021-2022

Deuxième orientation : Objectif D



OBJECTIF D: Favoriser des relations saines et bienveillantes à l'école, dans la communauté et dans les environnements numériques.			
Indicateur	Référence	2021-2022	Cible
Indicateur du primaire Tell Them From Me (TTFM) : Feel Safe Attending School (rapport sur l'intimidation et la sécurité à l'école)	Filles 8,1 % Garçons 8,1 % Feeling unsafe at school juin 2015	Filles 10,7 % Garçons 12,6 % Sentiment d'insécurité à l'école Juin 2022	Filles 5 % Garçons 5 % D'ici octobre 2019
Indicateur du secondaire Tell Them From Me (TTFM) : Feel Safe Attending School (rapport sur l'intimidation et la sécurité à l'école)	Filles 13,9 % Garçons 16,3% Feeling unsafe at school	Filles 19.3% Garçons 18.2% Sentiment d'insécurité à l'école	Filles 10 % Garçons 13 % D'ici octobre 2019
Nombre de plaintes sur l'intimidation et la violence non résolues à l'échelle locale	S.O.	61	surveillance
S'assurer que toutes les écoles vérifient et mettent continuellement à jour leur plan anti-intimidation et anti-violence (Loi 19)	60 % des écoles ont révisé leurs plans anti-intimidation et anti-violence à l'automne 2019 et ont apporté ces révisions au conseil d'établissement	Toutes les écoles	100 % des écoles (juin 2021)

Plan stratégique 2015-2022

Rapport annuel 2021-2022

Troisième orientation : Renforcer l'engagement



La disparité entre les niveaux de réussite (taux d'obtention de diplôme/de qualification) et les niveaux d'engagement (indicateurs OurSchool) reste importante, en particulier au secondaire. Les niveaux d'engagement des élèves du secondaire (28 %) et du primaire (80 %) restent relativement inchangés par rapport à 2020-2021 où ils étaient respectivement de 29 % et 82 %. La baisse persistante et significative des moyennes nationales au primaire (86 %) et au secondaire (40 %) soulève des questions sur notre approche collective de l'enseignement au secondaire. La CSLBP continue d'encourager les approches innovantes de l'apprentissage, la promotion de la créativité et les expériences d'apprentissage authentiques pour les élèves. Il s'agira d'une orientation critique dans les années à venir.

La CSLBP poursuit son orientation envers le français langue seconde selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) du Conseil de l'Europe. Les restrictions en raison de la COVID-19 ont limité notre capacité à organiser des séances de formation et d'évaluation des élèves en 2021-2022, mais nous nous engageons à faire de la certification CECRL des élèves un objectif à long terme. Les Services éducatifs appuient une équipe de 33 enseignants certifiés DELF/DALF dans les réseaux de l'enseignement au primaire, au secondaire et à la formation continue, et notre équipe de services de développement de carrière de la CSLBP a continué à fournir une préparation et une évaluation DELF/DALF aux adultes en 2021-2022. Près de 100 clients se sont inscrits aux examens de certification.

Des liens actifs entre l'industrie et les programmes de formation professionnelle de notre secteur des adultes et de la formation professionnelle ont été maintenus malgré les restrictions dues à la pandémie. Sept des neuf domaines d'intérêt désignés avaient au moins deux partenariats actifs avec des industries connexes en 2021-2022. Ces partenariats servent non seulement à maintenir la pertinence de la formation des élèves, mais aussi à faciliter les stages et les possibilités d'emploi futures. Il convient de souligner que le Centre de formation professionnelle West-Island offre une formation spécifique sur l'entretien des véhicules électroniques. Il s'agit du premier centre anglophone de l'île de Montréal à disposer d'un instructeur certifié dans ce domaine. Une telle innovation et un tel lien avec l'industrie permettent à un programme très en demande d'être encore plus pertinent sur le marché du travail actuel.

Au printemps 2021, les Services aux élèves et les Services éducatifs ont collaboré à la planification d'une intervention particulière pour les élèves du premier cycle du primaire. L'initiative, simplement identifiée comme littératie structurée, offrait aux écoles l'accès au perfectionnement professionnel, au soutien de conseillers et d'orthophonistes, au réseautage professionnel et à du matériel d'apprentissage sélectionné afin d'initier une intervention de littératie structurée et fondée sur la recherche pour les plus jeunes élèves. Cette initiative était une réponse spécifique aux perturbations dues aux pandémies et à la reconnaissance de la vulnérabilité particulière ayant touché les élèves du premier cycle. Les recherches indiquent clairement que ces premières années sont cruciales pour le développement des compétences en littératie. Les élèves entrés en 2e et 3e année en septembre 2021 ont manqué une partie importante de cette période critique de développement et les effets à long terme pourraient être importants. Vingt-et-une écoles ont participé à l'initiative de littératie structurée au cours de sa première année, avec un accent particulier sur les 2e et 3e années, comme mentionné ci-dessus. L'initiative se poursuivra en 2022-2023 avec une orientation vers le cycle I du primaire.

En réponse aux demandes de textes littéraires diversifiés, un groupe de 12 éducateurs noirs et bruns de tout le territoire de la commission scolaire s'est réuni pour former le Comité consultatif littéraire ÉDDI de la CSLBP au printemps 2021. Ce groupe, composé d'enseignants et d'un professionnel des Services éducatifs, s'est réuni régulièrement pour participer au processus de prise de décision concernant la sélection de textes littéraires dans notre commission scolaire. Le comité a dressé une liste de textes littéraires variés à promouvoir et à partager avec les autres éducateurs. En outre, le groupe a collaboré à la production de guides d'anthologie et d'unités d'étude de romans pour les treize textes recommandés à plusieurs niveaux scolaires. Ces guides et unités ont été mis à la disposition de tous les éducateurs de notre système par courrier électronique. Une page web dédiée à l'ÉDDI, conçue pour promouvoir une expérience éducative diversifiée et centrée sur la dignité pour tous nos élèves et pour accueillir les recommandations et les futures recommandations est en cours de développement.

Plan stratégique 2015-2022

Rapport annuel 2021-2022

Troisième orientation : Objectifs A, B



Troisième orientation : renforcer l'engagement

OBJECTIF A: Que les élèves s'engagent intellectuellement dans leur apprentissage.

Indicateur	Référence	2021-2022	Cible
Indicateurs du Sondage Tell Them From Me Survey - engagement intellectuel : Skills Challenge (secondaire seulement) - intérêt et motivation	Défi au secondaire Tell Them From Me : 6 % supérieur à la moyenne nationale de 2014-2015	Data not available 21-22	10 % supérieur à la moyenne nationale composée de 2017-2020
Tell Them From Me (TTFM) Résultats sur le plan socio-affectif Élèves intéressés et motivés	Référence pour le primaire : 8 % supérieur à la moyenne nationale composée de 3 ans 2013-2015	National Average 86% LBPSB 80%	10 % supérieur à la moyenne nationale composée de 2017-2020
	Référence pour le secondaire : 4 % supérieur à la moyenne nationale composée de 3 ans 2013-2015	National Average 40% LBPSB 28%	6% supérieur à la moyenne nationale composée de 2017-2020

OBJECTIF B: Que les élèves soient engagés dans le monde qui les entoure.

Indicateur	Référence	2021-2022	Cible
Nombre d'ateliers offerts sur le programme de citoyenneté numérique	3 par année	Intégration de 100 % à tout le perfectionnement professionnel	Maintenir à 3 par année
Nombre de journées au Educational Technology Summer Institute	3 par année	S.O. – Pandémie	Maintenir à 3 par année
Nombre d'écoles et de centres ayant des liens actifs sur les médias sociaux intégrés à leur page d'accueil Web. (Twitter, Facebook, blogues, etc.)	37 % des écoles et des centres	100 %	100 % des écoles et des centres d'ici juin 2020
Nombre de partenariats actifs par domaine d'intérêt **Domaines d'intérêt : science et technologie; médias et divertissement; sciences de la santé; sciences de l'environnement; entreprises et entrepreneuriat; loi et sécurité publique; industries alignées sur les programmes de formation professionnelle, sports et loisirs; service communautaire.	S.O.	S.O. – Restrictions en raison de la COVID	2 partenariats par domaine tous les ans
	S.O.	7 de 9	
Nombre d'écoles secondaires offrant un certificat bilingue à la CSLBP (orientation sur le DALF)	S.O.	DELF/DALF Évaluation offerte dans toutes les écoles secondaires	Toutes les écoles secondaires d'ici juin 2020

TAUX DE DIPLOMATION ET QUALIFICATION

Objectif 2: Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves

En 2016, le ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur a établi des objectifs très précis pour les commissions scolaires et les centres de services afin d'éliminer les écarts de réussite entre les divers groupes d'élèves. Les tableaux ci-dessous décrivent certains de ces écarts à Lester-B.-Pearson et les comparent par rapport à l'ensemble de la province et au réseau public.

Source : Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveaux inscrits au secondaire selon la durée des études (5 ans, 6 ans et 7 ans), cohortes de 2013 et 2014

Écarts entre les garçons et les filles	Âge à l'entrée du secondaire (au 30 septembre)	Cohorte 2013 suivie jusqu'en 2019-2020						Cohorte 2014 suivie jusqu'en 2020-2021					
		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2013	5 ans	6 ans	7 ans			Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2014	5 ans	6 ans	7 ans		
			Total	Total	Total	Maculin	Féminin		Total	Total	Total	Maculin	Féminin
Ensemble du Québec	12 ans et moins	67.502	76,7	83,1	85,2	81,2	89,3	67.642	76,9	83,0	85,7	81,4	90,0
	13 ans et plus	8.894	42,0	51,1	54,8	53,0	57,3	9.201	40,8	49,7	54,8	52,9	57,6
	Total	76.396	72,7	79,4	81,8	77,5	86,3	76.843	72,7	79,1	82,1	77,6	86,8
Réseau public	12 ans et moins	51.056	72,4	79,8	82,4	77,7	87,1	51.281	72,7	79,7	82,9	78,0	87,9
	13 ans et plus	7.987	41,0	50,1	53,7	52,1	56,0	8.263	39,7	48,3	53,6	51,9	56,0
	Total	59.043	68,2	75,9	78,6	73,9	83,7	59.544	68,1	75,4	79,0	74,0	84,2
Commission scolaire Lester-B.-Pearson	12 ans et moins	1.600	85,4	90,2	91,0	88,6	94,0	1.514	86,3	90,0	90,9	88,9	93,1
	13 ans et plus	58	46,4	57,1	60,7	61,0	60,0	69	58,2	59,7	67,2	68,2	65,2
	Total	1.658	84,1	89,0	90,0	87,2	93,5	1.583	85,1	88,7	90,0	87,7	92,4

Écarts entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires	Groupes d'élèves selon qu'ils avaient ou non un plan d'intervention actif à leur entrée au secondaire	Cohorte 2013 suivie jusqu'en 2019-2020						Cohorte 2014 suivie jusqu'en 2020-2021							
		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2013	5 ans		6 ans		7 ans		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2014	5 ans		6 ans		7 ans	
			Total	Total	Total	Maculin	Féminin	Total		Total	Total	Maculin	Féminin		
Réseau public	Élèves ordinaires	43,142	78.7	84.6	86.6	83.3	89.6	43,260	78.5	84.2	86.8	83.3	89.8		
	Total EHDA	15,901	39.3	51.5	56.2	54.9	58.5	16,284	40.2	51.6	57.5	55.7	61.0		
	Total	59,043	68.2	75.9	78.6	73.9	83.7	59,544	68.1	75.4	79.0	74.0	84.2		
Commission scolaire Lester-B.-Pearson	Élèves ordinaires	1,207	92.8	96.2	96.7	96.3	97.0	1,164	93.6	95.5	96.3	95.5	96.9		
	Total EHDA	451	60.8	69.6	71.9	69.4	77.2	419	61.4	69.3	71.6	71.4	71.9		
	Total	1 658	84.1	89.0	90.0	87.2	93.5	1 583	85.1	88.7	90.0	87.7	92.4		

Écarts entre les élèves immigrants de première génération et les autres élèves	Statut des élèves (immigration)	Cohorte 2013 suivie jusqu'en 2019-2020						Cohorte 2014 suivie jusqu'en 2020-2021					
		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2013	5 ans	6 ans	7 ans			Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2014	5 ans	6 ans	7 ans		
			Total	Total	Total	Maculin	Féminin		Total	Total	Total	Maculin	Féminin
Ensemble du Québec	Immigrants de première génération	8.236	69.8	77.9	80.7	76.7	84.6	8.294	70.4	78.9	81.9	77.6	86.1
	Autres	68.160	73.1	79.6	81.8	77.5	86.4	68.549	72.9	79.1	82.0	77.5	86.9
	Total	76.396	72.7	79.4	81.8	77.5	86.3	76.843	72.6	79.1	82.0	77.5	86.8
Réseau public	Immigrants de première génération	6.200	66.5	76.3	79.7	75.2	84.5	6.278	67.6	77.6	81.3	77.0	85.7
	Autres	52.843	68.4	75.8	78.4	73.7	83.5	53.266	68.2	75.1	78.6	73.5	84.0
	Total	59.043	68.2	75.9	78.6	73.9	83.7	59.544	68.1	75.4	79.0	74.0	84.2
Commission scolaire Lester-B.-Pearson	Immigrants de première génération	103	72.4	76.5	77.6	79.6	75.0	85	77.8	80.2	81.5	79.5	83.3
	Autres	1.555	84.9	89.9	90.9	87.9	94.6	1.498	85.6	89.2	90.4	88.0	93.0
	Total	1.658	84.1	89.0	90.0	87.2	93.5	1.583	85.1	88.7	90.0	87.7	92.4

Écarts entre les élèves selon l'indice de défavorisation de l'école fréquentée	Le milieu est défini par l'indice de défavorisation IMSE de l'école où l'élève s'est inscrit au 30 septembre en première secondaire	Cohorte 2013 suivie jusqu'en 2019-2020						Cohorte 2014 suivie jusqu'en 2020-2021					
		Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2013	5 ans	6 ans	7 ans			Nombre de nouveaux inscrits au 30 septembre 2014	5 ans	6 ans	7 ans		
			Total	Total	Total	Maculin	Féminin		Total	Total	Total	Maculin	Féminin
Réseau public	Milieux défavorisés	17,304	60.5	70.1	73.8	68.6	79.4	17,292	61.3	70.2	74.6	69.2	80.1
	Autres	41,399	71.7	78.5	80.7	76.2	85.6	41,685	71.6	78.1	81.2	76.3	86.4
	Total	59,043	68.2	75.9	78.6	73.9	83.7	59,544	68.1	75.4	79.0	74.0	84.2
Commission scolaire Lester-B.-Pearson	Milieux défavorisés	73	50.7	57.7	57.7	61.0	53.3	70	57.4	63.2	64.7	68.4	60.0
	Autres	1,585	85.5	90.4	91.4	88.6	94.9	1,512	86.5	89.9	91.0	88.6	93.6
	Total	1,658	84.1	89.0	90.0	87.2	93.5	1,583	85.1	88.7	90.0	87.7	92.4

Notes :

- Les milieux favorisés incluent les écoles ayant un indice de défavorisation IMSE de rangs déciles 1, 2 ou 3.
- Les milieux intermédiaires incluent les écoles ayant un indice de défavorisation IMSE de rangs déciles 4, 5, 6 ou 7.
- Les milieux défavorisés incluent les écoles ayant un indice de défavorisation IMSE de rangs déciles 8, 9 ou 10.
- La somme des nouveaux inscrits en milieux défavorisés et des nouveaux inscrits provenant d'un autre milieu n'est pas le total du réseau public puisqu'aucun indice n'est calculé pour les élèves des centres de services scolaires / commissions scolaires à statut particulier.

NA : Non applicable, puisqu'il n'y a aucun nouveau inscrit qui possède les caractéristiques observées

S.O. : Sans objet, puisqu'aucun indice de défavorisation n'est calculé pour les écoles des centres de services scolaires / commissions scolaires à statut particulier

TAUX DE DIPLOMATION ET QUALIFICATION

Objectif 6: D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élève entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public

Source : Indicateurs nationaux - Formation générale des jeunes - Enseignement secondaire, édition 2022 :
L'âge des élèves à l'entrée au secondaire

		Total				Masculin				Féminin			
		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Ensemble du Québec	12 ans et moins	90.2	90.8	91.6	91.3	88.7	89.5	90.3	90.1	91.8	92.1	92.9	92.7
	13 ans et plus	9.8	9.2	8.4	8.7	11.3	10.5	9.7	9.9	8.2	7.9	7.1	7.3
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Réseau public	12 ans et moins	88.8	89.6	90.4	90.1	87.2	88.1	89.0	88.8	90.5	91.1	91.9	91.6
	13 ans et plus	11.2	10.4	9.6	9.9	12.8	11.9	11.0	11.2	9.5	8.9	8.1	8.4
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Commission scolaire Lester-B.-Pearson	12 ans et moins	95.9	96.8	95.9	96.9	95.8	95.9	94.4	96.5	96.1	97.8	97.7	97.4
	13 ans et plus	4.1	3.2	4.1	3.1	4.2	4.1	5.6	3.5	3.9	2.2	2.3	2.6
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Définition :

Parmi les élèves qui sont inscrits pour la première fois en 1re secondaire au 30 septembre, proportion de ceux qui ont 12 ans ou moins et ceux qui ont 13 ans ou plus.

N/A : Non applicable, puisqu'il y a aucun nouveau inscrit qui possède les caractéristiques observées

S.O. : Sans objet, puisqu'aucun indice de défavorisation n'est calculé pour les écoles des centres de services scolaires / commissions scolaires à statut particulier

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs total des heures rémunérées - avril 2021 à mars 2022

L'article 20 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État exige que la Commission scolaire Lester-B.-Pearson divulgue dans son rapport annuel les renseignements sur les effectifs indiqués dans le tableau ci-dessous. Pour la période allant du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, les effectifs se situaient à 0,99 pour cent au-dessus du niveau attribué.

888000 Lester-B.-Pearson

	AVRIL 2021 À MARS 2022			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1 Personnel d'encadrement	288 418,53	0,00	288 418,53	176
2 Personnel professionnel	250 397,55	69,07	250 466,62	184
3 Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 Personnel enseignant	2 641 444,25	11 557,26	2 653 001,51	2 680
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 825 224,35	7 144,98	1 832 369,33	2 139
6 Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	498 233,48	5 796,02	504 029,50	437
8 Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	5 503 718,16	24 567,33	5 528 285,49	5 616

Commission scolaire Lester-B.-Pearson

État de la situation financière

Au 30 juin 2022

	2022	2021
	\$	\$
Actifs financiers		
Encaisse	1 874 666	1 679 434
Subventions de fonctionnement à recevoir (note 4)	42 073 060	30,518,124
Subventions liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	291 649 834	272,959,625
Subvention d'investissement à recevoir	1 188 842	1 342 672
Débiteurs (note 5)	29 563 317	8 275 785
	<u>366 349 719</u>	<u>314 775 640</u>
Passifs		
Prêts temporaires (note 6)	42 535 292	
Créditeurs (note 7)	48 809 529	93 602 528
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	280 230 953	262 496 976
Revenus différés	3 760 162	4 206 564
Provision pour avantages sociaux (note 9)	16 822 220	16 567 877
Passif environnemental	1 217 199	1 371 029
Autres passifs (note 10)	271 180 934	229 441 120
	<u>664 556 288</u>	<u>607 686 094</u>
Dette nette	<u>(298 206 569)</u>	<u>(292 910 454)</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 11)	307 582 066	289 618 241
Frais payés d'avance	120 606	123 368
	<u>307 702 672</u>	<u>289 741 609</u>
Excédent (déficit) accumulé	<u>9 496 103</u>	<u>(3 168 845)</u>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire Lester-B.-Pearson

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

	2022	2021
	\$	\$
Revenus		
Subvention de fonctionnement du ministère de l'Éducation (MEQ)	264 300 413	234 010 790
Taxes scolaires	62 804 858	63 023 130
Autres revenus de fonctionnement	26 067 980	21 835 329
Subvention pour le transport scolaire du MEQ	7 001 571	6 413 031
	<u>360 174 821</u>	<u>325 282 280</u>
Charges		
Services d'enseignement	162 094 381	152 025 878
Activités de soutien à l'enseignement	83 312 471	75 348 363
Activités parascolaires	13 470 152	12 931 135
Transport	15 043 605	14 463 382
Activités administratives	13 777 426	13 411 859
Énergie	5 187 181	4 575 457
Amortissement des immobilisations	18 122 486	17 016 160
Entretien et conciergerie	19 764 702	18 643 807
Coûts de financement	49 815	723 162
Écoles subventionnées dans l'intérêt public	11 936 665	11 648 631
Autre	4 316 033	18 463 020
Variation nette de la provision pour avantages sociaux	254 344	263 314
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	180 611	173 653
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles		
	<u>347 509 874</u>	<u>339 687 821</u>
Excédent (déficit de l'exercice)	<u>12 664 948</u>	<u>(14 405 541)</u>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

État de l'excédent (déficit) accumulé

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

	2022	2021
	\$	\$
Surplus (déficit) accumulés au début de l'exercice	(3 168 845)	11 236 696
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice déjà établi	12 664 948	(14 405 541)
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	<u>9 496 103</u>	<u>(3 168 845)</u>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Information supplémentaire

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022 (non audité)

Les renseignements complémentaires suivants ont été compilés. Aucun audit ni examen n'a été fait et nous ne donnons donc aucune assurance.

	2022 \$	2021 \$
Ventilation des dépenses de fonctionnement		
Activités d'enseignement		
Préscolaire	12 560 514	11 681 841
Primaire	59 606 717	55 766 505
Secondaire	51 435 647	49 328 035
Formation professionnelle technique	23 723 170	22 382 323
Intervention éducative	7 014 980	6 267 550
Éducation des adultes	7 753 353	6 599 624
	<u>162 094 381</u>	<u>152 025 878</u>
Activités de soutien pédagogique		
Gestion des écoles et des centres	20 773 793	20 774 124
Moyens d'enseignement	5 513 304	4 690 109
Services complémentaires	37 546 113	34 429 114
Services pédagogiques	13 291 539	11 834 191
Animation et développement pédagogique	1 516 950	1 311 838
Perfectionnement du personnel	349 547	177 578
Activités sportives, culturelles et sociales	4 321 224	2 131 409
	<u>83 312 471</u>	<u>75 348 363</u>
Activités parascolaires		
Hébergement des élèves	29 000	30 300
Services alimentaires	505 217	459 442
Transport	15 043 605	14 463 382
Services de garde	12 935 935	12 441 393
	<u>28 513 758</u>	<u>27 394 517</u>
Activités administratives		
Conseil des commissaires	304 404	414 221
Gestion	10 049 261	9 770 952
Services corporatifs	3 403 180	3 213 872
Perfectionnement du personnel	20 582	12 814
	<u>13 777 426</u>	<u>13 411 859</u>

Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Information supplémentaire

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022 (non audité)

	2022	2021
	\$	\$
Ventilation des dépenses de fonctionnement (suite)		
Activités relatives aux biens meubles et immeubles		
Entretien des biens meubles	193 554	110 668
Amortissement du matériel et de l'équipement	6 441 766	5 852 553
Conservation des biens immeubles	7 100 709	5 759 673
Amortissement des biens immeubles	11 680 720	11 163 607
Entretien ménager	11 629 172	11 743 316
Énergie	5 187 181	4 575 457
Location	374 196	237 759
Systèmes d'information et télécommunication non capitalisables	304 828	379 725
Sécurité	162 243	412 666
	43 074 369	40 235 424
Autres		
Coûts de financement	49 815	723 162
Amortissement des frais de financement	180 611	173 653
Coûts des projets spéciaux	432 393	463 879
Écoles publiques subventionnées	11 936 665	11 648 631
Rétroactivité	1 961 044	16 418 732
Variation de la provision pour créances douteuses	502 691	341 313
Passif environnemental – réévaluation	(12 983)	133 798
Prêt de service	1 328 902	1 027 631
Divers	103 987	77 667
	16 483 124	31 008 466
Variation nette de la provision pour avantages sociaux	254 344	263 314
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	347 509 874	339 687 821

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
Commission scolaire Lester B. Pearson

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Commission scolaire Lester B. Pearson (ci-après l'« Organisme scolaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2022 et les états des résultats, de l'excédent (déficit) accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les renseignements complémentaires.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme scolaire au 30 juin 2022 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres points

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons votre attention sur le fait que nous avons également exprimé une opinion sur les états financiers compris dans le rapport financier annuel présenté sur le formulaire prescrit par le ministère de l'Éducation (MEQ) pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

Les états financiers de l'Organisme scolaire pour l'exercice clos le 30 juin 2021 ont été audités par un autre auditeur, qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 12 octobre 2021.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si le rapport financier représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP SENCRL, s.r.l.¹

Laval (Québec)
Le 28 octobre 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A116671



M^e Laurence Sarrazin
Protectrice de l'élève
Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Montréal, le 5 octobre 2022

À l'attention du Conseil des commissaires

Commission scolaire Lester-B.-
Pearson
1925, avenue Brookdale
Dorval (Québec) H9P 2Y7

OBJET : Rapport annuel de la protectrice de l'élève – année scolaire 2021-2022

Je suis heureuse de présenter le rapport annuel de la protectrice de l'élève comme l'exigent l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique et l'article 4.3 du règlement 9-A (procédure d'examen des plaintes). Le présent rapport porte sur la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022.

J'ai été nommée par le Conseil des commissaires en octobre 2019 pour assurer un mandat de trois ans. Ce mandat sera prolongé pour l'année scolaire à venir jusqu'en septembre 2023 quand le poste de protectrice de l'élève sera aboli et remplacé par celui de protecteur national de l'élève¹.

La protectrice de l'élève est une personne indépendante et impartiale. Je suis mandatée pour informer les élèves ou les parents sur la procédure d'examen des plaintes de la CSLBP et orienter leurs demandes vers la bonne personne, conformément aux règlements 9-A et 9-B.

J'interviens habituellement quand un plaignant a épuisé tous les recours. Je peux exceptionnellement intervenir plus tôt dans le processus pour éviter un grave préjudice à un élève. Au cours de la dernière année scolaire, aucune intervention n'a été faite dans un contexte exceptionnel.

Pendant l'année scolaire, je bénéficie de la précieuse collaboration de la secrétaire générale de la commission scolaire, M^e Geneviève Dugré, qui m'aide rapidement et m'informe sur le statut des plaintes.

Méthodologie de compilation des données

Dans le tableau ci-dessous figurent le profil des plaignants et les catégories de plaintes reçues pour l'année scolaire 2021 – 2022 qui a pris fin le 30 septembre 2022.

¹ Consultez en ligne le MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, *Protecteur national de l'élève* à : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organismes-lies/protecteur-eleve>

Dans le deuxième tableau, les contacts sont répartis en diverses catégories. Ces catégories sont une adaptation de celles énumérées dans le document *Uniform Reporting Categories* publié par l'International Ombudsman Association².

Veuillez noter que quand une plainte concernait plus d'un aspect, le principal problème a été choisi pour compiler les catégories de plaintes (par exemple, une plainte sur les notes et les communications avec les enseignants est compilée dans la catégorie Notes).

Le nombre total de plaignants dans le premier tableau (95) ne correspond pas au nombre de plaignants du deuxième tableau (96). Cela peut se produire si un plaignant fait deux plaintes séparées au cours de la même année scolaire.

Analyse de l'année scolaire 2021-2022

Au cours de la dernière année scolaire, le nombre total de plaintes a été stable par rapport à l'an dernier. Cette année, 96 plaintes ont été déposées comparativement à 101 en 2020-2021. Les nombres des dernières années sont de 72 en 2019-2020, 100 en 2016 – 2017, 69 en 2017 – 2018 et 64 en 2018 – 2019.

Je désire attirer votre attention sur les points suivants :

- i. Des 96 plaintes reçues, deux étaient du ressort de la protectrice de l'élève et ont donné lieu à une enquête.
- ii. Des 96 plaintes reçues, 26 concernaient une insatisfaction au sujet de décisions administratives ou de l'interprétation et l'application de règles. Ces plaintes portaient principalement sur des décisions prises relativement à des inscriptions ou des placements et l'application des mesures sanitaires dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.
- iii. J'ai décidé de créer une nouvelle catégorie cette année pour les plaintes concernant une sanction imposée à un enfant par du personnel scolaire (principalement des directeurs d'école ou des directeurs adjoints d'école). Ces plaintes ont été déposées par des parents alléguant un traitement injuste dans le choix d'une sanction.
- iv. J'ai aussi décidé de créer une nouvelle catégorie cette année sur les plaintes au sujet de la sécurité. Ces plaintes concernaient principalement la surveillance et une d'entre elles, l'accès à des produits chimiques.

Je désire aborder plus précisément la question des plaintes portant sur des actes d'intimidation et de violence, comme l'exige l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique. Nous avons reçu 15 plaintes l'an dernier portant sur des actes d'intimidation et de violence. Ce nombre représente une augmentation par rapport aux années précédentes (neuf plaintes ont été déposées en 2020-2021 et deux en 2019-2020). Les plaintes d'intimidation ou de violence sont habituellement déposées par des élèves ou des parents insatisfaits de la gestion de la situation à l'école.

² INTERNATIONAL OMBUDSMAN ASSOCIATION, *Uniform reporting categories*, deuxième version, octobre 2007, en ligne : <https://facultyombuds.ncsu.edu/files/2015/11/IOA-Uniform-Reporting-Categories.pdf>

À mon avis, divers facteurs ont contribué à cette hausse, dont une augmentation des dénonciations de cyberintimidation entre élèves et une croissance d'événements violents (ou de la couverture médiatique de ces événements) concernant des adolescents, car un grand nombre de parents ont expressément mentionné avoir peur de l'escalade potentielle d'actes d'intimidation vers des altercations avec violence physique. J'ai aussi reçu deux plaintes sur de l'intimidation qui se serait déroulée lors d'années scolaires antérieures après la médiatisation d'un jugement rendu contre la CSLBP à la fin de l'été 2021³.

Les plaignants ont été entendus. J'ai fourni des renseignements sur la procédure d'examen des plaintes (règlement 9-A) et je les ai adressés à M^e Geneviève Dugré, secrétaire générale, ou au palier de direction approprié. J'ai parfois conseillé aux plaignants de consulter le plan d'anti-intimidation et anti-violence de leur école. Dans la plupart des situations, j'ai aussi reçu l'autorisation des plaignants de discuter du problème directement avec M^e Geneviève Dugré pour confirmer le traitement de leurs plaintes par le directeur concerné et d'assurer un suivi des mesures prises pour régler la situation. Dans les cas concernant d'anciens problèmes, je peux aussi refuser d'étudier une plainte si j'ai des raisons de croire qu'une intervention ne servirait clairement à rien, par exemple si l'élève n'est plus à la CSLBP.

Certaines plaintes portaient sur un supposé comportement inapproprié d'enseignants ou de fournisseurs de services (p. ex: chauffeurs d'autobus) ou encore d'employés de la commission scolaire (p. ex, des membres de la direction). Tous ces plaignants ont été adressés au palier de direction concerné et aucune des plaintes n'a été escaladée à la protectrice de l'élève après avoir été traitée par la commission scolaire.

Au cours de la dernière année scolaire, deux plaintes ont conduit à une enquête. Dans les deux cas, les plaignants ont fait remonter leurs plaintes à la protectrice de l'élève après avoir épuisé tous les recours.

Un premier rapport d'enquête daté du 17 février 2022 a été porté à l'attention du Conseil des commissaires. On a jugé que la plainte était partiellement fondée. Le conseil a reçu une recommandation d'amélioration du traitement des plaintes grâce à la modification du règlement 9 afin de planifier une procédure de médiation. Après avoir étudié le rapport et tenu compte du fait que le projet de loi 9 sur le protecteur national de l'élève contient des dispositions sur la médiation, le conseil a mandaté le comité de gouvernance et d'éthique afin qu'il suive la progression du projet de loi 9 et qu'il revoie la procédure d'examen des plaintes de la CSLBP en conséquence (résolution 2022-03-#06).

Un deuxième rapport d'enquête daté du 23 août 2022 a été porté à l'attention du Conseil des commissaires. La plainte était partiellement fondée. On a recommandé au Conseil d'inviter la direction de l'école secondaire John-Rennie

³ Voir : Jesse FEITH, Lester B. Pearson School Board ordered to pay \$29,400 in bullying case, *Montreal Gazette* (31 août 2021), en ligne à : <https://montrealgazette.com/news/local-news/lester-b-pearson-school-board-ordered-to-pay-29400-in-bullying-case>

pour planifier des ressources de gestion des conflits lors de la planification du projet Model UN avec les enseignants qui seront responsables dans les prochaines années. Le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance de cette recommandation et de la situation, et des mesures ont été prises. Il a décidé qu'aucune autre mesure ne soit recommandée (résolution 2022-09-#5).

Sur une note personnelle, permettez-moi d'exprimer ma gratitude au personnel de la commission scolaire qui a répondu rapidement à mes demandes d'aide. J'adresse des remerciements spéciaux à M^e Geneviève Dugré pour son soutien et sa disponibilité. Je désire aussi remercier ma collègue M^e Isabelle Turgeon qui m'a remplacée pendant mon congé annuel cet été.

J'exprime ma gratitude aux parents et aux élèves qui m'ont fait confiance en me transmettant leurs préoccupations et leurs difficultés.

Respectueusement présenté,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Laurence', with a stylized, flowing script.

M^e Laurence Sarrazin

Profil des plaignants

Ordre d'enseignement	Élèves	Élèves internationaux	Parents	Autre	Total
Primaire	0	0	33	1	34
Secondaire	2	0	39	0	41
Éd. adultes / Form prof.	6	2	1	0	9
Autres / Inconnu	0	0	8	3	11
Total	8	2	81	4	95

Plaintes par catégorie

	Nombre de plaintes
1. Relations entre enseignants et élèves	
Respect	1
Intimidation, harcèlement, violence (entre élèves ou intervention d'enseignant)	15
Diversité	0
Devoirs, horaires	0
Évaluation du rendement et notes	4
Comportement inapproprié de l'enseignant	4
2. Problèmes de services ou administratifs	
Qualité des services	2
Décisions administratives et interprétation ou application des règles	26
Comportement des prestataires de service ou des employés scolaires (autres que les enseignants)	4
Problèmes de sécurité	3
Sanctions	8
Communication	5
3. Problèmes juridiques, réglementaires, financiers et de conformité	
Discrimination	0
Invalidité et accommodement raisonnable	7
Confidentialité et sécurité de l'information	0
Finances	3
4. Enjeux organisationnels, stratégiques et liés à la mission	
Stratégie et stratégie liée à la mission et gestion technique (leadership)	2
Transport	2
Valeurs et culture	3
Autres interventions (suivis, renseignements généraux, références, etc.)	7
Total	96

Code d'éthique et de déontologie

Article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique



Le Conseil des commissaires doit, par règlement, adopter un code d'éthique applicable aux commissaires.

Le code porte sur les devoirs et obligations des commissaires et peut prévoir des normes adaptées aux différentes catégories de commissaires ou qui peuvent ne s'appliquer qu'à certaines catégories d'entre eux. Il doit entre autres :

- (1) traiter des mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts détenus par les commissaires;
- (2) traiter de l'identification de situations de conflit d'intérêts;
- (3) régir ou interdire des pratiques reliées à la rémunération des commissaires;
- (4) traiter des devoirs et obligations des commissaires même après qu'ils ont cessé d'exercer leurs fonctions;
- (5) prévoir des mécanismes d'application dont la désignation des personnes chargées de l'application du code et la possibilité de sanctions.

La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction ne peut être un membre du conseil des commissaires ni un employé de la commission scolaire.

La commission scolaire doit rendre le code accessible au public et le publier dans son rapport annuel : https://www.lbpsb.qc.ca/wp-content/uploads/BY-LAW-5-Code-of-Ethics-and-Professional-Conduct_Adopted-RES_2021-06-09.pdf.

Le rapport annuel doit en outre faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par les instances disciplinaires, de leur décision et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des commissaires déchus de leur charge par un tribunal au cours de l'année. Le présent article ne doit pas être interprété comme permettant de limiter la liberté d'expression inhérente à la fonction d'un commissaire.

Article 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

L'article 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics exige que la Commission scolaire Lester-B.-Pearson indique dans son rapport annuel les actes répréhensibles qui lui ont été signalés.

Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson a désigné la secrétaire générale comme responsable du suivi des divulgations.

Pour l'année scolaire 2021-2022, aucune divulgation d'acte répréhensible n'a été reçue par la Commission scolaire Lester-B.-Pearson.

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE PRENANT FIN LE 30 JUIN 2022

du commissaire à l'éthique responsable de la mise en application du Code d'éthique et de déontologie s'appliquant au conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Pour l'année ayant pris fin le 30 juin 2022, le soussigné, dans ses fonctions de commissaire à l'éthique responsable de la mise en application du Code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson a reçu deux plaintes :

1. Une plainte visant un commissaire reçue le 22 juin 2021 et pour laquelle une décision a été rendue le 20 octobre 2021 a mené à la conclusion qu'elle était fondée et le commissaire a transmis une réprimande écrite (sans demande d'excuses).
2. Une plainte datée du 13 janvier 2022 visant cinq commissaires et pour laquelle une décision a été rendue le 20 avril 2022 a été rejetée, car elle n'était pas fondée.

Montréal, en vigueur le 30 septembre 2022



Me Vincent Guida
Responsable de l'application du
Code d'éthique et de déontologie des
commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Me Vincent Guida



999 boul. De Maisonneuve Ouest, Suite 1600
Montréal, Québec, H3A 3L4
T: (514) 874-2000 (231)
C: (514) 919-5137
F: (514) 874-9041
vincentg@holmested.ca
www.holmested.ca



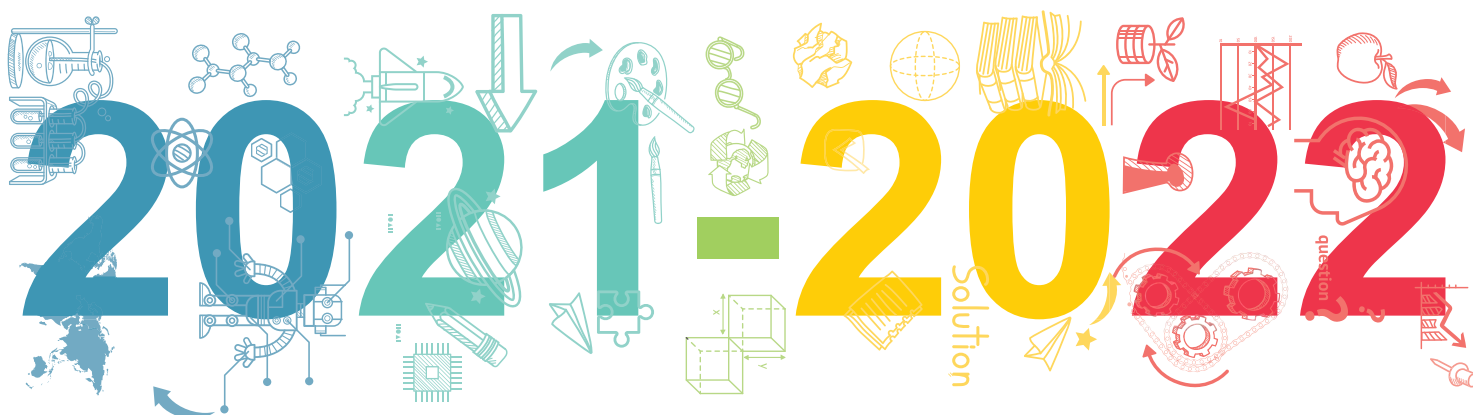
Lester B. Pearson School Board

Commission scolaire Lester-B.-Pearson

1925 Brookdale Ave., Dorval, QC, Canada

www.lbpsb.qc.ca

RAPPORT ANNUEL



© 2022 Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Pour plus de renseignements, contacter :

Commission scolaire Lester-B.-Pearson

1925, avenue Brookdale,

Dorval, Québec, Canada H9P 2Y7

514.422.3000 • www.lbpsb.qc.ca